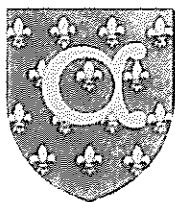


MAIRIE
de
COMBRONDE



COMPTE RENDU
SEANCE DU 14 AVRIL 2010

DATE DE LA CONVOCATION 9 AVRIL 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE PRESENTS : 12 DONT 5 PROCURATIONS

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 17

Président : Monsieur Bernard LAMBERT, Maire

Présents : Messieurs Jean Michel GRIVOTTE, Bernard LAMBERT, François TARDIF, Raoul LAMOUREUX, Bernard GARCEAU, Raoul LANORE, Alain ESPAGNOL, Stéphane PERREIRA, Mesdames Paulette PERROCHE, Michèle VIALANEIX, Lise CHAVALIER, Sandra PRAS

Absents excusés : Jean -Paul POUZADOUX (procuration à François TARDIF), Fabienne DOS SANTOS (procuration à Michèle VIALANEIX) , Delphine PERRET (procuration à Alain ESPAGNOL), Dominique LABOISSE (procuration à Lise CHEVALIER), Nathalie RICHARD LEGAY (procuration à Bernard GARCEAU)

Absent : Eric AUBRY

Secrétaire de séance : Stéphane PERREIRA

L'an deux mil dix, le quatorze du mois d'avril à 20 h , les membres du Conseil Municipal de COMBRONDE, se sont réunis en Mairie pour la tenue d'une séance ordinaire sous la présidence de monsieur Bernard LAMBERT, Maire.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PERREIRA est désigné pour assurer cette fonction qu'il a acceptée. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Le Compte rendu de la séance du 31 Mars 2010 a été approuvé à l'unanimité

Ordre du Jour

Vote du Budget Primitif de la Commune

Vote des Taux Imposition

Budget Assainissement (Compte Administratif, Compte de Gestion)

Budget Gendarmerie (Compte Administratif, Compte de Gestion)

Modification du PLU

Renouvellement bail à la Communauté de Communauté

Lancement de la procédure de consultation contrat affermage assainissement et eau potable

Convention de mise à disposition de locaux pour la médiathèque

Maison des Associations – Choix de la CAO

Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Mise à jour tableau voirie communale

Païement des Agents recenseurs

Location appartement 2 Rue de l'Hôtel de Ville

Restructuration du réseau eaux usées sur la zone de la Varenne – délégation de maîtrise d'ouvrage

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2010

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vote le budget primitif 16 voix pour et une abstention (opération réelles et d'ordre) de la
commune ainsi qu'il suit :

- Par chapitre, pour le budget de fonctionnement
-
- Par opération, pour le budget d'investissement
-

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 370 944.00	1 370 944.00
INVESTISSEMENT	2 448 558.23	2 448 558.23

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2010

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
*Le Conseil Municipal après s en avoir délibéré, 16 voix pour et une abstention, vote les taux
comme ci-dessous :*

TAXES	BASE 2009	TAUX 2009	BASE 2010	TAUX PROPOSES POUR 2010	PRODUITS 2010
-Taxe habitation	1 800 911	10.85	1 844 000	10.85	200 074
- Taxe foncière (bâti)	1 390 1250	18.94	1 485 000	18.94	281 259
-Taxe foncière (non bâti)	35 557	78.76	45 400	78.76	35 757
				TOTAL	517 090

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MONSIEUR GERALD GRAS,
PERCEPTEUR BUDGET GENDARMERIE 2009**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 du budget gendarmerie.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PRESENTATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2010

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vote le budget assainissement à l'unanimité

(opération réelles et d'ordre) de la commune ainsi qu'il suit :

- Par chapitre, pour le budget de fonctionnement
-
- Par opération, pour le budget d'investissement
-

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	97 145.98	97 145.98
INVESTISSEMENT	464 267.74	464 267.74

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GENDARMERIE 2009

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2009 ; pour mémoire :

Le Conseil Municipal vote à l'Unanimité l'affectation des résultats

SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat reporté antérieur 2008 au 001	35 852.94 €
Recettes réalisées en 2009	0.00 €
Dépenses d'investissement 2009	81 561.77 €
Résultat de l'exercice 2009	- 74 961.23 €
Résultat d'investissement avec restes à réaliser	- 48 992.88 €
Besoin de financement	- 48 992.88 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté 2009 au 002	84 930.58 €
Recettes réalisées 2009	156 523.00 €
Dépenses réalisées 2009	81 561.77 €
Résultat de l'exercice	26 915.41 €
Résultat de clôture 2008 + 2009	48 992.88€
AFFECTATION	
001	12 192.88 €
1068	48 992.88 €
002	110 898.93 €

PRESENTATION DU BUDGET GENDARMERIE – ANNEE 2010

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote le budget le budget gendarmerie à l'unanimité

(opération réelles et d'ordre) de la commune ainsi qu'il suit :

- Par chapitre, pour le budget de fonctionnement
-
- Par opération, pour le budget d'investissement
-

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	267 398.93	267 398.93
INVESTISSEMENT	241 453.58	241 453.58

MODIFICATION N° 1 DU PLU

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prescrire une modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2007.

Cette modification concerne deux principaux points :

- L'harmonisation des zones AU, AUai, Ua et Uai en une zone spécifiquement liée à l'accueil des activités envisagées sur la zone artisanale et commerciale de la Varenne ;
- L'adaptation du règlement

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré par 16 voix pour et une abstention

- Autorise le Maire à lancer l'enquête publique de modification du PLU
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Renouvellement Bail à la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 6 juillet 2000, le conseil municipal avait autorisé la signature d'un bail de location à la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, au 4 Rue de la Poste, signé le 7 juillet 2000. Aujourd'hui il y a lieu de renouveler celui-ci. Le bail initial avait été consenti pour un loyer annuel de 36 000f soit 5488€ soit 457€ mensuel.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer le renouvellement du bail de location à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles pour le logement situé 4 Rue de la Poste pour un montant de 5 488€ annuel soit 457.00€

- MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR ASSAINISSEMENT EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat de délégation de service public nous liant à la SEMERAP expire au 30 novembre 2010, le Code général des Collectivités Territoriales prévoit les principes et règles applicables pour la gestion des services publics locaux, notamment, ses articles L 1411-1 à L 1411.18 qui définissent la procédure à mettre en œuvre pour la passation d'un contrat de délégation de service public.

Cette procédure est longue et complexe, il y a lieu dès aujourd'hui de lancer la procédure.

-
- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**
-
- - Autorise le Maire à lancer la procédure de renouvellement de contrat de délégation de service public pour l'assainissement et eau potable
-
- - Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération

MISE A DISPOSITON DE LOCAUX POUR LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de création d'une médiathèque, il a lieu de signer avec la Communauté de Communes une convention de mise à disposition de locaux destinés à abriter la future médiathèque intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux destinés à la médiathèque.

MAISON DES ASSOCIATIONS AVENANTS

Après avoir présenté les propositions d'avenants soumises et approuvées par la Commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} avril 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal la passation des avenants suivants :

1^{ère} série d'avenants

- Prolongement des délais de réalisation des travaux jusqu'à fin octobre 2010.

2^{ème} série d'avenants

- Prise en compte des travaux en plus et des travaux en moins selon les éléments suivants :

1/ Marché Gros œuvre : Chambon Construction

<i>Montant initial du marché</i>	422 383,79 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 470,80 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(+) 470,80 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	422 854,59 € HT

2/ Marché Charpente métallique : Formeto

<i>Montant initial du marché (Option)</i>	109 568,82 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 1 275,00 € HT
<i>Montant des travaux en moins</i>	(-) 4 900,00 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(-) 3 625,00 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	105 943,82 € HT

3/ Marché Etanchéité : Soprema

<i>Montant initial du marché (Option)</i>	89 000,00 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 8 028,10 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(+) 8 028,10 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	97 028,10 € HT

4/ Marché Bardage métallique : Soprema

<i>Montant initial du marché</i>	11 800,00 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 1 553,97 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(+) 1 553,97 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	13 353,97 € HT

5/ Marché Menuiseries métalliques : GS2A

<i>Montant initial du marché</i>	120 553,62 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 37 919,00 € HT
<i>Montant des travaux en moins value</i>	(-) 35 665,62 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(+) 2 253,38 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	122 807,00 € HT

6/ Marché Plâtrerie Peinture : CONOR

<i>Montant initial du marché</i>	78 063,14 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 3 690,00 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(+) 3 690,00 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	81 753,14 € HT

7/ Marché Menuiseries Bois : TTMB

<i>Montant initial du marché</i>	45 200,00 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 1 631,41 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(+) 1 631,41 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	46 831,41 € HT

8/ Marché Serrurerie : GS2A

<i>Montant initial du marché</i>	8 802,43 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 5 392,62 € HT
<i>Montant des travaux en moins</i>	(-) 7 173,03 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(-) 1 780,41 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	7 022,02 € HT

9/ Marché Chauffage VMC : CGA

<i>Montant initial du marché</i>	166 000,00 € HT
<i>Montant des travaux en plus</i>	(+) 1 623,00 € HT
<i>Montant de l'avenant N°2</i>	(+) 1 623,00 € HT
<i>Nouveau montant du marché</i>	167 623,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

1/ Donne son accord pour la passation des avenants tels qu'exposés ci-dessus

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et signer les avenants correspondants.

*Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques –
Année scolaire 2008 /2009*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année scolaire 2008 – 2009, le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les communes dont les enfants fréquentent l'école de Combronde.

Le montant des dépenses de fonctionnement supportées par la commune de Combronde, au cours de l'année 2008/2009, s'établit comme suit :

- Ecole primaire : 54 514.91 €
- Ecole maternelle : 79 813.80 €

Le recouvrement des sommes dues par les communes est la suivante :

Commune de Saint-Myon :

Ecole primaire : 4 enfants, soit 1 963.40 €
Ecole maternelle : 2 enfants, soit 1 628.22 €
Montant total de la participation pour l'année 2008/2009 : **3 591.62 €**

Commune de Saint-Hilaire-La-Croix :

Ecole primaire : 9 enfants, soit 4 417.65 €
Ecole maternelle : 7 enfants, soit 5 698.77 €
Montant total de la participation pour l'année 2008/2009 : **10 116.42 €**

En conséquence, je vous invite à prendre la délibération suivante,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

1) Autorise le Maire à recouvrer les sommes dues par les communes suivantes pour l'année scolaire 2008/2009:

Commune de Saint-Myon :

**Ecole primaire : 4 enfants, soit 1 963.40 €
Ecole maternelle : 2 enfants, soit 1 628.22 €**

Montant total de la participation pour l'année 2008/2009 : 3 591.62 €

Commune de Saint- Hilaire-La-Croix :

**Ecole primaire : 9 enfants, soit 4 417.65 €
Ecole maternelle : 7 enfants, soit 5 698.77 €**

Montant total de la participation pour l'année 2008/2009 : 10 116.42 €

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Il est rappelé que la commune, en coordination avec la communauté de communes, a décidé de mettre à jour le tableau de classement de la voirie.

Considérant que les opérations de classement et déclassement ont fait l'objet d'une enquête publique, les conclusions de l'enquête étant favorables, le Maire propose au conseil municipal d'approuver le nouveau tableau/répertoire de classement de la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve le tableau de classement des voies dont la liste est portée en annexe
- autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

PAIEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le recensement de la population a nécessité le recrutement de quatre agents recenseurs désignés par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2009.

Pour cette opération l'INSEE attribue aux communes une dotation qui s'élève pour COMBRONDE à 4 351€.

Après renseignement pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il a été décidé de payer les agents recenseurs pour un montant de 1087.75 € net, représentant le montant total de la dotation INSEE.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise le Maire à mandater aux quatre agents recenseurs la somme de 1087.75€ net pour leur participation aux opérations de recensement de la commune pour la période de 20/01/2010 au 21/02/2010

LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL SITUE 2 RUE DE L'HOTEL DE

VILLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la location à compter du 15 avril de l'appartement situé au 2 Rue de l'Hôtel de Ville, à Mademoiselle Laura BOURDUGE

Le montant du Loyer s'élève à 278.39€ payable à terme échu. Il sera révisé chaque année au 15 avril en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le Maire à louer l'appartement situé au 2 Rue de l'Hôtel de Ville à Mademoiselle Laura BOURDUGE, à compter du 15 avril 2010 pour un montant mensuel de 278.39€

Restructuration du réseau Eaux Usées sur la zone de la Varenne – Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

Après avoir rappelé que par des délibérations du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2008 et du 20 mai 2009, la commune de COMBRONDE avait délégué à la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restructuration du réseau d'eaux usées de la zone de la Varenne depuis la rue des Cassiaux et jusqu'à la station de traitement et pour les travaux de reprise des branchements « Eaux Usées » des maisons individuelles de la zone de la Varenne.

Après avoir indiqué que la reprise de ces branchements « Eaux Usées » des maisons individuelles se traduisait par des travaux complémentaires d'un montant de 14 139.00€HT, Monsieur le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux complémentaires de reprise et de réfection de ces branchements individuels à la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et donne alors lecture du projet d'Avenant n° 3 à la convention initiale de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- 1) Donne son accord pour déléguer à la Communauté des Côtes de Combrailles la maîtrise d'ouvrage pour les travaux complémentaires relatifs à la reprise et la réfection de l'ensemble des branchements « Eaux Usées » des maisons individuelles sur la zone de la Varenne
- 2) Approuve le projet d'avenant N° 3 à la convention initiale de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de restructuration du réseau communal d'eaux usées sur la zone de la Varenne,
- 3) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer avec la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles l'avenant n° 3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

TOUR DE TABLE

Monsieur Barnard LAMBERT : Visite des gendarmes pour présentation des bons chiffres de la délinquance qui est en baisse.

Prévision d'une réunion de travail avec l'ensemble du conseil municipal le mercredi 28 avril 2010 à 20H30

Monsieur Bernard GARCEAU : Présentation des travaux supplémentaires à réaliser à l'Ecole Maternelle concernant l'aménagement de la cour de récréation et construction d'un petit local pour stockage du petit matériel (tricycles etc)
Enumération des divers travaux prévus sur le matériel communal (tracteur, tracto-pelle)
Avancement des travaux du local des services techniques (Ryckebusch)

Alain ESPAGNOL : Reprise de l'étude pour la création du nouveau cimetière ;
Association Foncière, on arrive en phase finale

Paulette PERROCHE : Rappel de la journée citoyenne le 24 avril 2010, faire info à tous les délégués de quartier, les présidents d'associations ont tous été informés de l'action.

Lise CHEVALIER : Le SIET a changé de Président

Sandra PRAS : Rappel que les articles sont demandés pour le 19/04/2010 au plus tard ;

Stéphane PERREIRA : Propose la présentation du plan de circulation lors de la réunion de travail du 28/04/2010

François TARDIF Rappel du mauvais état de la voirie

Raoul LANORE : Entreprise DACSHER devrait commencer le terrassement le 19/04/2010
Le bâtiment t Auvergne Bio devrait être terminé dans deux mois environ.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt trois heures et dix minutes.

Le Maire,

les Adjoints,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,